

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ORTHOPHONISTES/LOGOPÉDISTES

Cette chartre est destinée à définir les principes que tout orthophoniste/logopédiste inscrit dans l'annuaire de l'Association Parole Bégaiement s'engage à respecter.

En adhérant à cette chartre, je m'engage à :

- **Répondre à la demande** des personnes qui bégaiement et/ou bredouillent dans un délai raisonnable
 - Recevoir les patients si possible dans un délai de deux semaines – en particulier les enfants – au moins pour un bilan
 - En cas d'impossibilité :
 - Prendre le temps d'informer
 - Orienter vers des sources d'informations telles que le site internet de l'APB
 - Réorienter vers des collègues en mesure de respecter la chartre
- **Tenir compte du caractère fluctuant** du bégaiement en le considérant dans les différents contextes où il se manifeste – il arrive en effet fréquemment que la personne ne bégaiement pas lors des séances.
- **Avoir une formation suffisante** sur le bégaiement et le bredouillement – avoir suivi plusieurs formations dédiées.
- **Connaître et respecter** l'apport des différentes approches thérapeutiques actuelles et plus anciennes.
- **Etre informé** de l'évolution des approches thérapeutiques à travers des formations, lectures, colloques... afin de réactualiser régulièrement ma pratique. Dans la mesure du possible, participer à des interventions, des supervisions ou une analyse des pratiques professionnelles.
- **Informers les patients de la possibilité d'échanges** avec d'autres personnes concernées par le bégaiement et le bredouillement (groupes thérapeutiques, self-help, réseaux sociaux ou manifestations de l'APB...).
- **Maintenir à jour** les informations fournies pour publication dans l'annuaire.